

Lundi 3 mai 2021, de 16 à 19 heures

Inscrivez-vous → <https://www.eventbrite.fr/e/billets-vivre-la-crise-et-en-sortir-149847500909>

# VIVRE LA CRISE ET EN SORTIR

Conférence en ligne de Droit et Commerce

*Depuis le 15 mars 2020, la société en général et l'économie en particulier affrontent une crise sanitaire sans précédent. L'Etat est intervenu en force pour limiter les effets de cette crise sur la trésorerie des entreprises, répondant à l'injonction du Président de la République de soutenir l'économie « quoi qu'il en coûte ».*

*Plus de 130 milliards de prêts garantis par l'Etat ont été injectés dans l'économie, des reports d'échéances bancaires et de charges sociales et fiscales ont participé à ce soutien.*

*Les mesures de chômage partiel ont limité le nombre de licenciements et le nombre d'ouvertures de procédures collectives a diminué de plus d'un tiers.*

*Droit & Commerce vous convie à une réflexion sur le traitement des difficultés des entreprises dans cette crise, selon trois axes.*

## Programme

**Mot d'accueil :** Marc Ringlé, avocat au barreau de Marseille, président de l'association Droit et commerce

**Présentation :** Daniel Tricot, arbitre et médiateur en affaires, président honoraire de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation - Georges Teboul, avocat au barreau de Paris, président d'honneur de l'association Droit & Commerce - Antoine Diesbecq, avocat au barreau de Paris,

### 16 heures : Le chef d'entreprise, acteur ou victime dans la crise - table ronde animée par Daniel Tricot

- « Le chef d'entreprise acteur de la relance » - Daniel Tricot, arbitre et médiateur en affaires, président honoraire de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation
- « Le chef d'entreprise et le juge » - Sonia Arrouas, présidente de la conférence générale des juges consulaires de France (CGJCF)
- « Le chef d'entreprise et le mandataire judiciaire » - Valérie Leloup-Thomas, mandataire judiciaire
- « Le chef d'entreprise en souffrance aiguë » - Charles-Alain Castola, président honoraire du tribunal de commerce d'Aix en Provence, membre du comité scientifique d'APESA

### 17 heures : Les nouveaux moyens du droit des entreprises en difficulté - table ronde animée par Georges Teboul

- « Le rôle accru du Juge de la prévention » - Dominique-Paul Vallée, délégué général à la prévention des difficultés des entreprises au tribunal de commerce de Paris
- « Un rôle renforcé pour l'Administrateur judiciaire ? » - Christophe Thevenot, administrateur judiciaire, ancien président du conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires
- « Un nouveau rôle pour l'Etat ? » - Clément Bertholet, délégué interministériel adjoint aux restructurations d'entreprises, chef de la mission restructuration au ministère de l'économie des finances et de la relance
- « Une nouvelle approche de la prévention et du traitement ? » - Georges Teboul, avocat au barreau de Paris, président d'honneur de l'association Droit & Commerce

### 18 heures : Jeux et cibles de la reprise - table ronde animée par Antoine Diesbecq

- « Objectifs et moyens du rebond » - Yves Lelièvre, ancien président de la conférence générale des juges consulaires de France (CGJCF)
- « Les plans de relance de l'Etat » - Sarah Finkelstein, cheffe du pôle affaires internationales coordination européenne et enjeux stratégiques du secteur financier au ministère de l'économie, des finances et de la relance
- « L'usage du prêt participatif » - Philippe Peyramaure, avocat honoraire, président d'honneur de l'association Droit & Commerce
- « Franchir le mur de la dette » - Antoine Diesbecq, avocat au barreau de Paris,

### 19 heures : Conclusion

Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€  
Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.

Validé au titre de la formation continue des avocats pour 3 heures. Une attestation de présence vous sera adressée à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.